



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/CP/2000/3
13 octobre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS
Anglais, espagnol et français
seulement

CONFÉRENCE DES PARTIES
Sixième session
La Haye, 13-24 novembre 2000
Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire

**EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS ET APPLICATION DES
AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION**

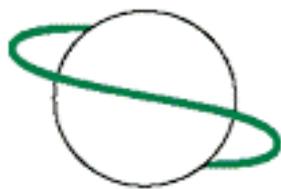
RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL À LA CONFÉRENCE

Note du secrétariat

1. Dans sa décision 12/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1), la Conférence des Parties a adopté un Mémoire d'accord entre la Conférence des Parties et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Mémoire qui est ainsi entré en vigueur¹. Ce Mémoire d'accord prévoit notamment que les rapports annuels du FEM doivent être communiqués à la Conférence des Parties par l'intermédiaire du secrétariat.
2. En application de cette disposition, le secrétariat du FEM a soumis le présent rapport, qui est reproduit sans avoir été revu par les services officiels d'édition.
3. Le Mémoire d'accord prévoit en outre que, conformément à l'article 11.1 de la Convention, la Conférence des Parties communiquera au FEM, après chacune de ses sessions, toute directive relative au mécanisme financier qu'elle a approuvée.

¹ FCCC/CP/1995/7/Add.1.

Annexe



Fonds pour l'environnement mondial

28 septembre 2000

RAPPORT DU FEM
À LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	5
II.	ACTIVITÉS DE PROJET DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	6
III.	APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONVENTION	14
IV.	APERÇU DES AUTRES ACTIVITÉS PERTINENTES	18
V.	ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU FEM.....	20

TABLEAUX

TABLEAU 1 :	FINANCEMENT DE PROJET DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	6
TABLEAU 2 :	ACTIVITÉS DE PRÉPARATION DE PROJET	7
TABLEAU 3 :	ACTIVITÉS HABILITANTES	9
TABLEAU 4 :	PROJETS	12

ANNEXES

ANNEXE A :	LISTE DES RAPPORTS SOUMIS PRÉCÉDEMMENT À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LE CONSEIL DU FEM.....	24
ANNEXE B :	SYNTHÈSE DES PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	25

I. INTRODUCTION

1. Le *Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial*¹ prévoit que le FEM fait rapport à la Conférence des Parties sur toutes les activités financées par le FEM en application de la Convention. Son paragraphe 7 dispose en particulier que :

Dans les rapports qu'il soumet sur les activités financées par le FEM au titre du mécanisme financier, le FEM décrit précisément la manière dont il a appliqué les directives et les décisions de la Conférence des Parties dans ses travaux qui concernent la Convention. Ces rapports traitent des aspects de fond et contiennent le programme des activités du FEM dans les domaines visés par la Convention, ainsi qu'une analyse de la manière dont le FEM, dans ses opérations qui concernent la Convention, a appliqué les politiques, les priorités de programme et les critères d'admissibilité établis par la Conférence des Parties. Ils comprennent, en particulier, une synthèse des différents projets en cours d'exécution et la liste des projets approuvés par le Conseil dans le domaine d'intervention concernant les changements climatiques, de même qu'un rapport financier indiquant les ressources financières nécessaires pour ces projets. Le Conseil fait aussi rapport sur ses activités de suivi et d'évaluation au sujet des projets dans le domaine d'intervention qui concerne les changements climatiques.

2. Le présent rapport a été rédigé pour la sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il porte sur la période allant du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 (exercice budgétaire 2000 du FEM). Il décrit les activités du FEM approuvées par le Conseil durant la période examinée dans les domaines visés par la Convention et donne des renseignements précis sur la manière dont le FEM a mis en application les directives et les décisions de la Conférence des Parties dans ses travaux en rapport avec la Convention. L'annexe A contient, à titre de référence, une liste des rapports soumis précédemment par le Conseil du FEM à la Conférence des Parties. Ces rapports donnent des renseignements sur les activités du FEM au cours des années précédentes.

3. Sont également portés à l'attention des Parties les documents suivants du FEM que le Fonds a mis à la disposition de la Conférence des Parties à sa sixième session pour compléter les renseignements donnés dans le présent rapport :

¹ Voir la décision 12/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1), *Mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial* et la décision sur le point 11 de l'ordre du jour, *Résumé commun par les Présidents de la réunion du Conseil du FEM*, avril/mai 1997.

- a) *Global Environment Facility 1999 Annual Report* (Rapport annuel du Fonds pour l'environnement mondial 1999) (disponible en anglais, en espagnol et en français);
- b) *Operational Report on GEF Programs*, juin 2000 (disponible en anglais)²;
- c) *Project Performance Report 1999* (Rapport sur l'exécution des projets 1999) (disponible en anglais, en espagnol et en français);
- d) *Performance Indicators for GEF Climate Change Activities*;
- e) Rapports d'évaluation préparés dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités;
- f) Examen des Activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques; et
- g) *Report of the STAP Brainstorming on Power Sector Reform*.

II. ACTIVITÉS DE PROJET DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4. Durant la période examinée, les financements suivants ont été accordés par le FEM pour des activités de projet dans le domaine des changements climatiques :

Tableau 1 : Financement de projet dans le domaine des changements climatiques (juillet 1999-juin 2000)

Types d'activité	Nombre d'activités	Financement du FEM (USD millions)	Cofinancement (USD millions)	Financement total (USD millions)
Préparation de projet	16	4,23	2,36	6,59
Activités habilitantes	18	8,34	0,69	9,03
Autres projets	27	186,89	1221,84	1408,73
Total	61	199,46	1224,89	1424,35

5. Comme le montre le tableau 1, le total du financement de projet pour les activités concernant les changements climatiques durant la période examinée a dépassé 1 424 millions de dollars, sur lesquels le FEM a fourni 199 millions de dollars à titre de dons.

² Ce document contient la liste des projets approuvés dans le domaine des changements climatiques et un rapport financier qui indique les ressources financières nécessaires pour ces projets.

Près de 1 225 millions de dollars de cofinancement mobilisés pour les activités de projet auprès des Agents d'exécution, des organismes bilatéraux, des pays bénéficiaires et du secteur privé sont donc venus compléter cet apport de base.

6. Depuis la création du FEM sous la forme d'un programme pilote, en 1991, un total de 7,1 milliards de dollars a été consacré aux activités portant sur les changements climatiques. Sur ce montant, environ 1,2 milliard de dollars a été fourni à titre de dons provenant du fonds fiduciaire du FEM. S'y sont ajoutés 5,9 milliards de dollars procurés par cofinancement. Une liste complète des activités de projet du FEM dans le domaine des changements climatiques figure dans le document intitulé *Operational Report on GEF Programs*, publié en juin 2000 et mis à la disposition de la Conférence des Parties à sa sixième session. L'annexe B présente une synthèse des différents projets en cours d'exécution dans le domaine des changements climatiques. Sur le montant de 1,2 milliard de dollars mentionné plus haut, environ 1 125 millions de dollars ont financé des projets pour des pays non mentionnés à l'Annexe I et 65 millions de dollars sont allés à des pays en transition mentionnés à l'Annexe I. Quand le FEM procure une assistance aux pays de cette dernière catégorie, il fait en sorte que son aide soit pleinement conforme aux directives adoptées par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³.

7. Souvent, à titre de première étape dans le développement d'un projet, le FEM procure un financement par l'intermédiaire de son mécanisme pour la préparation et le développement des projets afin d'aider les pays bénéficiaires à donner corps à l'idée d'un projet sous la forme d'une proposition. Le tableau 2 décrit les activités de préparation de projet du FEM approuvées durant la période examinée.

**Tableau 2 : Activités de préparation de projet*
(juillet 1999-juin 2000)**

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Monde	Évaluation des ressources en énergie solaire et éolienne	0,30	0,40
Monde	Évaluation de l'impact des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements dans plusieurs régions et secteur en collaboration avec le GIEC	0,35	0,65
Tchad	Projet de réduction des flambages à la torche à gaz	0,29	0,37

³ Fonds pour l'environnement mondial, *Operational Strategy*, p. 31.

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Chine	Partenariat stratégique pour appuyer le programme d'énergie renouvelable de l'État	0,35	0,89
Colombie	Production industrielle combinée dans le secteur sucrier colombien : adoption et mise en œuvre de l'approche des projets de service	0,19	0,29
Djibouti	Centrale géothermique d'Assal	0,29	0,58
El Salvador	Programme d'électrification fondé sur les sources d'énergie renouvelable	0,23	0,32
Géorgie	Élimination des obstacles à la constitution d'un secteur des petites centrales hydroélectriques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre	0,20	0,38
Honduras	Promotion de l'adoption de sources d'énergie renouvelable par l'élimination des obstacles et la réduction des coûts de mise en œuvre	0,31	0,50
Mauritanie	Programme de gestion de l'énergie renouvelable	0,35	0,39
Mozambique	Développement de l'énergie rurale	0,28	0,28
Namibie	Élimination des obstacles à la mise en place de services d'énergie viables sur le plan commercial, institutionnel et technique	0,10	0,12

Paraguay	Électrification rurale décentralisée au moyen de sources d'énergie renouvelable	0,11	0,22
Philippines	Renforcement des capacités en vue de l'élimination des obstacles à l'emploi de sources d'énergie renouvelable	0,31	0,41
Roumanie**	Projet d'utilisation rationnelle de l'énergie	0,35	0,39
Fédération de Russie**	Projet d'énergie géothermique de Mutnovsky	0,22	0,40
Total		4,23	6,59

* Non compris les projets à financement PDF-B et PDF-C

**Pays mentionné à l'Annexe I.

8. Dix-huit projets d'activités habilitantes couvrant 25 pays non mentionnés à l'Annexe I ont été approuvés durant la période examinée (voir Tableau 3); plusieurs de ces projets visent à remédier aux besoins prioritaires de renforcement des capacités identifiés en vertu de la décision 2/CP.4 (FCCC/CP/1998/16/Add.1.

**Tableau 3 : Activités habilitantes
(juillet 1999-juin 2000)**

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Région (Antigua-et-Barbuda, Belize, Grenade, Guyana, Jamaïque, Sainte-Lucie, Surinam, Trinité-et-Tobago)	Renforcement des capacités aux fins de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation dans la région des Caraïbes	0,12	0,12
Antigua-et-Barbuda	Financement supplémentaire pour le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires	0,10	0,10

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Azerbaïdjan	Financement supplémentaire pour le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires	0,10	0,10
Bolivie	Financement supplémentaire pour le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires	0,10	0,10
Tchad	Préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	0,10	0,10
Chine	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	3,60	3,84
Égypte	Financement supplémentaire pour le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires	0,05	0,05
El Salvador	Financement supplémentaire pour le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires	0,10	0,10
Géorgie	Financement supplémentaire pour le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires	0,10	0,10
Inde	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	2,00	2,11
Malte	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	0,27	0,27
Maroc	Formulation d'une stratégie et d'un plan d'action pour lutter contre les changements climatiques	0,14	0,14

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Soudan	Financement supplémentaire pour le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires	0,10	0,10
Tadjikistan	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	0,33	0,33
Tonga	Aide à la préparation de la première communication nationale au titre de la CCCC	0,33	0,38
Ouzbékistan	Financement supplémentaire pour le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires	0,10	0,10
Uruguay	Deuxième communication nationale au titre de la CCCC : Programmes de mesures générales et régime volontaire de réduction des émissions de gaz de serre	0,60	0,89
Yémen	Financement supplémentaire pour le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires	0,10	0,10
Total		8,34	9,03

9. Le tableau 4 énumère les projets de moyenne envergure approuvés par le Directeur général et président du FEM et les projets de grande envergure dans le domaine des changements climatiques approuvés par le Conseil du FEM au cours de la période examinée.

**Tableau 4 : Projets de moyenne et de grande envergure*
(juillet 1999-juin 2000)**

PAYS	NOM DU PROJET	FINANCEMENT DU FEM (USD MILLIONS)	FINANCEMENT TOTAL (USD MILLIONS)
Monde	Perspectives du marché des autobus à piles à combustible et de la production d'électricité en réseau; stratégies d'intervention possibles	0,69	0,92
Région (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama)	Constitution et renforcement des capacités nécessaires à l'exploitation durable de sources d'énergie renouvelable en Amérique centrale	0,75	1,55
Région (Bulgarie**, République tchèque**, Estonie**, Hongrie**, Lettonie**, Lituanie**, Pologne**, République slovaque**)	Mise en œuvre du programme d'élimination progressive de bromométhane par le biais d'activités de sensibilisation, de la formulation de directives, des activités de démonstration et de formation	0,66	0,70
Région (Liban, Autorité palestinienne)	Renforcement des capacités pour l'adoption et l'application de normes de construction visant à assurer une utilisation rationnelle de l'énergie	0,99	1,25
Brésil	Autobus à piles à combustible (hydrogène)	12,60	21,77
Chine	Deuxième projet environnemental pour Beijing	25,00	437,00
Cuba	Production combinée d'électricité et de vapeur au moyen de bagasse et des sous-produits de la canne à sucre	15,52	85,75

Cuba	Production de réfrigérateurs à bon rendement énergétique sans substance appauvrissant la couche d'ozone ⁴	0,75	7,70
Égypte	Adoption de technologies viables de moteurs électriques ou hybrides pour les autobus	0,75	1,71
Guatemala	Développement de petites entreprises alimentées par des sources d'énergie renouvelable dans la région de Quiche	0,41	0,78
Guinée	Énergie rurale	2,00	10,00
Hongrie**	Projet de biomasse/production combinée de chaleur et d'électricité (Szombathely)	2,50	28,00
Inde	Énergie de la biomasse pour les zones rurales	4,21	8,82
Indonésie	Projet de gestion environnementale dans l'ouest de Java et à Djakarta	10,00	27,00
Kazakhstan	Initiative de développement du marché de l'énergie éolienne	2,90	7,74
Mexique	Centrale électrique hybride solaire et thermique	49,35	178,00
Mexique	Projet de récupération et d'utilisation des émissions de méthane (démonstration à partir d'une décharge)	6,53	23,15
Mongolie	Commercialisation de technologies de construction de bâtiments à isolation maximale	0,76	1,80
Philippines	Composante du projet de pistes cyclables de Marikina –projet d'intégration des transports urbains pour l'agglomération de Manille	1,88	2,06

⁴ Ce projet permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre à Cuba en éliminant les obstacles, la production de réfrigérateurs non industriels d'un bon rendement énergétique qui n'utilisent pas de substances appauvrissant la couche d'ozone.

Philippines	Projet d'énergies nouvelles et renouvelables et d'appui à la subsistance (Palwan)	0,75	2,55
Pologne**	Projet d'utilisation rationnelle d'énergie à Cracovie	11,00	99,00
Afrique du Sud	Chauffe-eau solaires pour les logements sociaux dans les quartiers situés à la périphérie des centres urbains	0,73	5,43
Afrique du Sud	Concentration de l'énergie solaire en Afrique (CSP-Africa)	0,23	0,41
Thaïlande	Élimination des obstacles à l'utilisation de la biomasse comme source de génération et de cogénération d'électricité	6,83	73,22
Ex-République de Macédoine	Projet de mini-centrale hydroélectrique	0,75	3,31
Ouganda	Énergie rurale pour le développement	30,35	375,00
Uruguay	Projet de démonstration de récupération de méthane dans une décharge	1,00	4,11
Total		186,9	1 408,73

* Le document intitulé *Operational Report of the GEF Programs, June 2000* contient des renseignements plus précis sur les projets. La description détaillée du cofinancement des différents projets peut être obtenue en consultant le programme de travail sur le site web du FEM. Pour trouver le programme de travail recherché, se reporter à la colonne intitulée "WP Entry" dans le document susmentionné.

** Pays mentionné à l'Annexe I.

III. APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA CONVENTION

10. Les directives pour le mécanisme financier au sujet des politiques, des priorités des programmes et des critères d'admissibilité figurent dans les documents suivants :

a) Décision 11/CP.1 (FCCC/CP/1995/7/Add.1) *Initial Guidance on policies, programme priorities and eligibility criteria to the operating entity or entities of the financial mechanism;*

b) Décision 12/CP.1 (FCCC/CP/1995/7/Add.1) *Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties on the development of an operational strategy and on initial activities in the area of climate change;*

c) Décision 10/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1) *Communications from the Parties not included in Annex I to the Convention: guidelines, facilitation and process for consideration;*

d) Décision 11/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1) *Guidance to the Global Environment Facility;*

e) Décision 2/CP.4 (FCCC/CP/1998/16/Add.1) *Additional guidance to the operating entity of the financial mechanism.*

11. Le FEM a indiqué dans ses précédents rapports à la Conférence des Parties (voir l'Annexe A) les mesures prises pour mettre en œuvre les directives contenues dans les décisions susmentionnées. Les activités du FEM décrites ci-dessous, entreprises durant la période examinée, sont conformes aux directives de la Conférence des Parties et témoignent, en particulier, des premières mesures prises pour mettre en pratique les directives de la Cinquième session de la Conférence des Parties.

Deuxième communication nationale et renforcement des capacités dans les domaines prioritaires

12. La Conférence des Parties a adopté deux décisions connexes lors de sa cinquième session : la Décision 8/CP.5 *Financing of Second Communications to the UN Framework Convention on Climate Change*, et la Décision 10/CP.5 *Capacity-building in developing countries (non-Annex I Parties)*

La Décision 8/CP.5 adoptée lors de la cinquième session de la Conférence des parties dispose que :

"1.c) Une procédure d'examen des directives pour la préparation des communications nationales est mise en place dans le but d'améliorer lesdites communications jusqu'à la tenue de la septième session de la Conférence des Parties, compte tenu des informations sur l'emploi des directives présentées dans la compilation et le rapport de synthèse regroupant un nombre représentatif et significatif de communications nationales de pays non mentionnés à l'Annexe I;

d) Toutes les Parties ayant présenté leurs communications nationales initiales avant l'adoption des directives révisées relatives aux communications nationales, et souhaitent entreprendre la préparation de leur deuxième communication nationale avant la tenue de la septième session de la Conférence des Parties, peuvent suivre les directives initiales à cette fin; le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) assure le financement de la préparation des deuxièmes communications nationales desdites Parties, sur la base des directives qui lui ont été présentées dans les décisions 11/CP.2 et 2/CP.4; les Parties commençant à préparer leur deuxième communication nationale après l'adoption des directives révisées sont tenues de suivre les directives révisées."

13. Cette décision indique clairement qu'une Partie ayant soumis une communication initiale nationale peut :

a) entreprendre les activités de préparation de sa deuxième communication nationale en suivant les directives établies pour la préparation des communications nationales initiales présentées en annexe à la décision 10/CP.2; ou

b) attendre l'approbation des directives révisées pour la préparation des communications nationales d'ici la tenue de la septième session de la Conférence des Parties.

14. La Décision 8/CP.5 requiert le FEM de fournir un financement pour la préparation de la deuxième communication nationale aux Parties souhaitant préparer une deuxième communication nationale. Le FEM a pleinement respecté la Décision de la Conférence des Parties en mettant des ressources financières à la disposition de toute Partie admissible demandant à obtenir une assistance aux fins de la préparation de sa deuxième communication nationale avant la révision des directives. Ce faisant, le FEM s'est efforcé de répondre avec autant de rapidité et de souplesse que possible, conformément aux directives de la Conférence des Parties. En mai 2000, c'est-à-dire durant la période couverte par le présent rapport, une proposition de deuxième communication nationale en Uruguay a été approuvée par le Conseil du FEM.

15. À la suite des décisions prises lors de la quatrième session de la Conférence des Parties et de l'approbation par le Conseil, en mai 1999, d'un financement des activités habilitantes suivant les procédures accélérées, la portée des directives opérationnelles relatives aux activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques a été élargie pour permettre aux pays éligibles de s'attaquer aux problèmes prioritaires avec l'appui du FEM. Des fonds supplémentaires à hauteur de 100 000 dollars peuvent être obtenus par la procédure accélérée par les pays qui souhaitent remédier à des besoins prioritaires de renforcement des capacités tels qu'identifiés dans la Décision 2/CP.4⁵. Une partie peut décider d'utiliser ce financement si elle désire entreprendre des activités de renforcement des capacités identifiées dans la décision 2/CP.4 mais attendre l'adoption des directives révisées pour préparer une deuxième communication nationale. Au 30 juin 2000, 9 projets⁶ axés sur le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires avaient été approuvés.

⁵ Les priorités identifiées dans le domaine du renforcement des capacités par la décision 2/CP.4 dans le contexte d'une deuxième communication nationale recouvrent le renforcement des capacités pour faciliter : i) l'identification et la soumission d'une liste prioritaire de besoins technologiques ; ii) la participation) des réseaux d'observation systématique ; iii) l'amélioration des coefficients d'émission ; iv) l'évaluation des besoins technologiques et les modalités d'obtention et d'intégration ; et v) la conception, l'évaluation et la mise en place des projets.

⁶ Des projets ont été approuvés pour Antigua-et-Barbuda, l'Azerbaïdjan, la Bolivie, l'Égypte, El Salvador, la Géorgie, l'Ouzbékistan, le Soudan et le Yémen.

Initiative de développement des capacités

16. La Conférence des Parties, à sa cinquième session, a approuvé la Décision 10/CP.5⁷, *Capacity-building in developing countries (non-Annex 1 Parties)*. Cette décision, qui se rapporte au renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non mentionnées dans l'Annexe 1) reconnaît le rôle important que joue le FEM dans ce domaine. La Conférence a invité le secrétariat de la Convention à préparer des documents pour examen par les organes subsidiaires en étroite collaboration avec le FEM et d'autres institutions pertinentes, et avec leur aide. La décision indique également que les Parties souhaitent recevoir de plus amples informations sur l'examen par le FEM des activités habilitantes, des ateliers de dialogue avec les pays et de l'Initiative pour le renforcement des capacités.

17. Dans son rapport à la cinquième session de la Conférence des Parties⁸ le FEM a présenté l'Initiative pour le renforcement des capacités. Dans une première phase, cette Initiative devait donner lieu à la réalisation d'une évaluation détaillée des besoins de développement des capacités. Cette évaluation a été entreprise sur une base régionale dans les régions Afrique, Asie/Pacifique, Europe de l'Est et Asie centrale, et Amérique latine et Caraïbes par des équipes de spécialistes régionaux des changements climatiques, de la diversité biologique, et de la dégradation des sols. Un rapport distinct a également été consacré aux besoins de renforcement des capacités des petits États insulaires en développement. Des ateliers régionaux ont été consacrés à l'examen des rapports des spécialistes⁹. Les rapports ont été diffusés lors de la treizième session de l'Organe subsidiaire d'exécution en septembre 2000.

18. Étant donné le volume considérable des travaux déjà entrepris dans le domaine du renforcement des capacités, l'Initiative pour le renforcement des capacités a également préparé un certain nombre d'études, et notamment des évaluations des activités de renforcement des capacités réalisées par le biais des projets du FEM, et une évaluation des travaux de renforcement des capacités pertinents menés par d'autres institutions multilatérales et bilatérales.

19. Un rapport détaillé de l'Initiative pour le renforcement des capacités a été présenté à la 12^{ème} session de l'OSE en juin 2000. À la demande des Parties, ce rapport contient également des informations sur l'examen par le FEM des activités habilitantes et des ateliers de dialogue avec les pays. Plusieurs interventions ont été consacrées, entre autres, à ce sujet pour mieux informer les délégués durant les 12^{ème} et 13^{ème} sessions de l'OSE.

⁷ Voir le document FCCC/CP/1999/6/Add.1.

⁸ Voir les paragraphes 15 et 16 du Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC/CP.1999/3, 29 septembre 1999).

⁹ Des ateliers régionaux dans le cadre de l'initiative pour le renforcement des capacités se sont tenus : pour l'Afrique, au Caire le 31 août et le 1er septembre 2000; pour l'Asie et Pacifique, à Beijing les 27 et 28 juillet 2000 ; pour l'Europe de l'Est , à Prague les 17 et 18 juillet 2000; et pour l'Amérique latine à Rio de Janeiro le 31 août et le 1er septembre 2000. Une aide a par ailleurs été consentie à l'Alliance des petits États insulaires en vue de l'organisation d'un atelier à Apia (Samoa) les 28 et 29 juillet 2000.

IV. APERÇU DES AUTRES ACTIVITÉS PERTINENTES

20. Durant la période examinée, le FEM a également entrepris les activités suivantes qui ont un rapport avec son portefeuille de projets concernant les changements climatiques :

Partenariat pour l'énergie renouvelable

21. Le secrétariat du FEM et le Groupe de la Banque mondiale ont établi un partenariat stratégique progressif dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs de programmes communs¹⁰. Le Partenariat s'efforcera d'engager 200 millions de dollars de ressources du FEM pour financer les coûts supplémentaires correspondant à certains programmes de pays, tout en cherchant à mobiliser 600 millions de dollars d'engagements de la Banque mondiale (qui ne revêtiront pas nécessairement la forme de prêts). La Banque a déterminé que l'Ouganda¹¹ serait un partenaire initial dans le cadre de cette initiative, qui vise à répondre efficacement aux besoins des pays prêts à prendre des engagements à long terme pour favoriser les technologies à énergie renouvelable.

Atelier sur le Programme opérationnel pour les transports

22. Les 4 et 5 mai 2000, le FEM a animé un atelier sur les stratégies de mise en œuvre de son nouveau programme opérationnel pour les transports. Cet atelier, organisé à Paris en collaboration avec le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a réuni une cinquantaine de spécialistes de milieux professionnels divers venant, notamment, de pays en développement, des Agents d'exécution du FEM, de banques régionales et du secteur privé. L'atelier a été essentiellement consacré aux deux grandes stratégies sur lesquelles repose le programme opérationnel : la commercialisation des nouvelles technologies et les stratégies de changement de modes de transport pour réduire l'utilisation des voitures et autres moyens de transports relativement énergivores. À ce jour, des projets ont été présentés pour promouvoir la mise en service d'autobus à pile à combustibles, soit une technologie nouvelle, tandis que d'autres favorisent la construction de pistes cyclables, l'amélioration des transports urbains, et autres méthodes de nature moins technologique.

Ateliers de dialogue avec les pays

23. Les ateliers de dialogue du FEM avec les pays ont été conçus pour renforcer la coordination et les capacités nationales, et promouvoir des activités de sensibilisation en offrant aux pays la possibilité de s'entretenir directement avec le FEM des activités de ce dernier et des domaines prioritaires dans lesquels ils ont besoin de son aide. D'avril à juin 2000, quatre ateliers de dialogue ont été tenus avec, respectivement, l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Ouzbékistan et le Viet Nam.

¹⁰ Voir le paragraphe 24 du Rapport du FEM à la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

¹¹ Le projet *Uganda Rural Energy for Development* (L'énergie rurale au service du développement en Ouganda) a été approuvé par le Conseil du FEM en mai 2000.

24. Les ateliers ont permis de lancer un débat national sur le FEM et d'échanger des idées sur la meilleure manière dont celui-ci pourrait répondre aux besoins au niveau national. Une grande importance a été accordée à la nécessité d'établir un mécanisme de coordination national, ouvert à une large gamme de parties prenantes, et notamment des entités gouvernementales, non gouvernementales et du secteur privé. Les ateliers ont aidé à définir les rôles et responsabilités des agents de liaison. Les agents de liaison de l'Ouzbékistan et du Viet Nam pour les conventions mondiales relatives à l'environnement ont présenté leurs travaux en ce domaine à l'occasion des ateliers.

25. La coordination nationale et l'appartenance active à un groupe ont été jugés être des points très importants. Il serait utile de débattre de la plupart des travaux réalisés à l'échelle nationale au sein de groupes régionaux pour mieux comprendre l'effet que les mesures prises au plan national peuvent avoir "au-delà des frontières". Il a été aussi décidé qu'il importait de renforcer la coordination de la préparation des apports décisionnels en vue des réunions du Conseil du FEM. À cet égard, la décision du Conseil de fournir un appui aux agents de liaison et aux membres du Conseil dans le cadre de leurs activités de coordination a reçu un accueil favorable.

Atelier sur les bonnes pratiques en matière de coordination au niveau national

26. Lors de sa réunion de mai 1999, le Conseil a approuvé une série d'activités proposées dans le but de renforcer la coordination au niveau national. À titre d'activité complémentaire, le secrétariat du FEM a organisé un atelier sur les bonnes pratiques en matière de coordination au niveau national, qui s'est tenu à Washington les 14 et 15 mars 2000. L'atelier a réuni des agents de liaison du FEM venus d'Afrique du Sud, de Chine, d'Inde, de Jordanie, de Lettonie, de Maurice, du Mexique, du Pérou, de Pologne, du Sénégal et du Viet Nam¹². Des représentants des agents d'exécution et du secrétariat de la FCCC ont également assisté à cette réunion. Les interventions des agents de liaison ont fourni d'intéressantes informations sur la manière dont les pays ont structuré leurs mécanismes de coordination, leurs points forts et leurs points faibles, ainsi que le rôle et les attributions des différents acteurs. Les participants nationaux et les représentants des Agents d'exécution s'accordent à penser que cette réunion a contribué très utilement au renforcement des efforts de coordination nationale. Le compte-rendu de la réunion sera publié pour diffuser les bonnes pratiques.

Réunion des chefs de secrétariat

27. La réunion des chefs de secrétariat des organismes qui participent au FEM s'est tenue en mars 2000 à New York. Y ont assisté les chefs de secrétariat des trois agents d'exécution du FEM (PNUD, PNUE et Banque mondiale) et le Président-directeur général du FEM. Les chefs de secrétariat ont considéré la nécessité de poursuivre des efforts pour obtenir des résultats sur le terrain, la rationalisation du traitement des dossiers des projets, et l'importance de répondre aux besoins des pays bénéficiaires. Ils ont insisté sur la nécessité d'assurer une bonne exécution des

¹² Ces pays ont été sélectionnés sur la base des informations produites dans le cadre de la préparation de l'étude intitulée *Survey of GEF Political and Operational Focal Points* réalisée par Chemonics International (octobre 1998) et de *Study of GEF's Overall Performance* qui a été publié avant la première Assemblée du FEM.

projets et l'obtention de résultats. Les ressources nécessaires seront dégagées d'une part par la libération d'effectifs internes et d'autre part par l'affectation de ressources supplémentaires aux activités de supervision des projets. Les chefs de secrétariat ont demandé au personnel des Agents d'exécution de collaborer plus étroitement avec le secrétariat du FEM pour assurer la préparation et la mise en œuvre du système dans les délais prévus. Ils se sont également accordés à faire valoir la nécessité de poursuivre le processus de simplification et de rationalisation des processus de préparation et d'approbation des projets, et de mieux répondre aux besoins des pays bénéficiaires¹³.

Le Groupe consultatif du FEM pour la science et la technologie

28. Le Groupe consultatif du FEM pour la science et la technologie (STAP) a organisé en juin 2000, en Inde, un atelier de réflexion intitulé *STAP Brainstorming on Power Sector Reform* sur le thème de la réforme du secteur de l'énergie. Cet atelier devait permettre de déterminer les meilleurs moyens de promouvoir l'intégration des préoccupations environnementales, et notamment les instruments qui sont en train d'être mis au point, dans les efforts déployés pour totalement restructurer le secteur de l'énergie, et examiner le rôle que pourrait jouer le FEM pour faciliter l'établissement des cadres réglementaires et institutionnels ciblant les obstacles à l'adoption de sources d'énergie plus propres. Les participants ont échangé des informations et des données d'expérience sur la manière dont les efforts de restructuration du secteur de l'énergie dans des contextes très différents ont encouragé ou découragé l'emploi de modes de production/transport/consommation d'énergies plus propres (à faible émission de carbone).

V. ACTIVITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU FEM

29. Durant la période examinée, le FEM a publié les documents suivants : *Project Performance Report 1999*¹⁴ et examiné son appui aux communications nationales initiales des pays non mentionnés à l'Annexe I dans le domaine des changements climatiques. Il a également défini une série d'indicateurs pour évaluer l'exécution des Programmes opérationnels du FEM.

Rapport sur l'exécution des projets, 1999

30. Le Rapport sur l'exécution des projets présente les résultats de l'Examen de l'exécution des projets en 1999. Il s'appuie également sur des évaluations et d'autres études pour obtenir des renseignements supplémentaires et des analyses plus approfondies au sujet du fonctionnement des programmes du FEM. Ce faisant, il procure une évaluation des principaux aspects et tire les grandes leçons de portée multisectorielle des opérations d'exécution.

31. L'examen a porté sur 135 projets dont l'exécution avait démarré au moins un an avant le 30 juin 1999. En général, les rapports préparés sur les projets aux fins de cette évaluation étaient de plus haute qualité que l'année précédente et mettaient davantage l'accent sur les objectifs et les indicateurs de résultat. Les décaissements cumulés au titre de l'ensemble du portefeuille du FEM (y compris les activités habilitantes et les fonds pour la préparation de

¹³ Voir GEF/C.15.Inf.10, *Conclusions of the GEF Heads of Agencies Meeting*.

¹⁴ Voir le document présenté sur la page d'accueil du site Web du FEM: www.gefweb.org. Monitoring and Evaluation program.

projets) ont augmenté durant l'exercice 99 pour atteindre 805 millions de dollars. Les ratios des décaissements aux engagements et les montants décaissés ont évolué de manière positive durant l'exercice.

32. L'examen a porté sur 45 projets concernant les changements climatiques (33 % du total), au titre desquels le FEM a financé un montant total de 316 millions de dollars. Quinze de ces projets rentraient dans la catégorie du sixième Programme opérationnel (énergie renouvelable) et constituaient un tiers des projets relatifs aux changements climatiques sur lesquels portait l'examen. Les projets réalisés en Asie et en Afrique se rapportaient essentiellement à ce Programme opérationnel, les dix projets relevant du Programme opérationnel 5 (rendements énergétiques) concernant surtout l'Europe et l'Asie centrale. Onze des projets inclus dans l'examen ont été qualifiés de "mesures de réaction à court terme". Huit autres sont considérés comme des activités habilitantes conçues pour aider les pays à préparer leur communication initiale au titre de la CCCC. Enfin, un projet relevant du Programme opérationnel 7 (technologies énergétiques) réalisé au Brésil (production d'électricité à partir de la biomasse : bagasse et sous-produits de la canne à sucre) a été inclus dans l'examen.

33. Le rapport sur l'exécution des projets a mis en évidence cinq aspects multisectoriels qui ont retenu l'intention dans l'examen de 1999.

a. *Le contexte stratégique des projets du FEM.* Il ressort clairement des évaluations que les projets n'atteindront leurs objectifs et ne seront viables dans la mesure où le FEM prendra en compte le contexte socio-économique et politique plus général et les conditions dans lesquels ils doivent se dérouler. L'importance accordée à l'élimination des obstacles et à la transformation des marchés dans le portefeuille des projets consacrés aux changements climatiques témoignent de l'approche stratégique retenue.

b. *L'intégration du développement et des avantages à l'échelon mondial.* L'examen a fait ressortir l'importance de l'intégration des activités appuyées par le FEM dans les priorités et programme de développement nationaux. Les entretiens consacrés aux changements climatiques ont souligné la nécessité de regrouper dans ce portefeuille les projets ayant des avantages au plan national et au plan mondial.

c. *La participation des parties prenantes.* Il est essentiel que les principales parties prenantes puissent participer au processus pour s'engager et donner leur adhésion aux projets et, en fin de compte, obtenir et maintenir des résultats au plan local, national et mondial. Les directives du FEM en matière de participation du public ont souvent amené les parties prenantes à élargir la portée de leur participation au-delà du cadre des activités particulières financées par le FEM.

d. *Une approche souple axée sur le long terme.* L'examen réalisé cette année reprend la principale conclusion du rapport sur l'exécution des projets 1998, à savoir qu'il est nécessaire de suivre une démarche remplaçant les problèmes environnementaux mondiaux dans une perspective à plus long terme et dans un cadre plus souple que ne le permettent les instruments actuellement utilisés aux fins des projets. Dans bien des cas, il faudra, pour ce faire, procéder par étapes en fixant des critères de réalisation déterminés qui serviront à décider si le FEM poursuit son appui ou non.

e. *Le recentrage de l'attention sur la gestion des projets en vue de l'obtention de résultats.* L'examen a montré qu'il était important que le FEM abandonne une le "culture d'approbation" pour accorder une plus grande attention aux résultats de ces programmes.

B. Examen de l'appui du FEM aux communications nationales initiales des Parties non mentionnées à l'Annexe I

34. À la demande du conseil du FEM, le groupe de suivi et d'évaluation du secrétariat du FEM a lancé un examen des activités habilitantes relatives aux changements climatiques en février 2000. Cet examen a été entrepris par un groupe de travail interinstitutions composé de membres du personnel du PNUD, du PNUE, de la Banque mondiale et du secrétariat du FEM, et dirigé par un consultant indépendant tunisien, M. Samir Amou. Au 30 juin 2000, le groupe de travail avait recouvert des informations de sources diverses, dans le cadre de visite dans 12 pays, par le biais d'études de cas consacré à quatre autres pays, d'analyses de synthèse régionales des États insulaires du Pacifique et des Caraïbes, et des opinions exprimées par les Parties dans le cadre du processus de convention. Des consultants nationaux et régionaux ont collaboré avec le groupe de travail, durant la période mars à juin 2000, à l'examen des résultats des visites dans les pays, des études de cas et des analyses de synthèse régionales. Le groupe de travail a entrepris de préparer un rapport sur cet examen, qui sera soumis à l'attention du Conseil du FEM à sa réunion de Novembre 2000. On compte que le rapport final sera examiné par le Conseil à sa réunion de novembre 2000, puis diffusée lors de la sixième session de la Conférence des Parties. Le FEM organisera une séance d'information pour présenter le rapport aux délégués et répondre aux questions.

C. Indicateur pour les activités concernant les changements climatiques

35. En 1999-2000, le groupe de suivi et d'évaluation du FEM, en collaboration avec les trois Agents d'exécution et le STAP, a mis au point une série d'indicateurs pour mesurer les résultats des programmes opérationnels du FEM dans le domaine des changements climatiques. Ces indicateurs, établis au niveau des programmes, serviront à mesurer et à communiquer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs stratégiques. Un document de travail sur les indicateurs proposés sera publié en septembre 2000.

LISTE DES RAPPORTS SOUMIS PRÉCÉDEMMENT À LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LE CONSEIL DU FEM

Report of the Global Environment Facility to the Intergovernmental Negotiating Committee for a Framework Convention on Climate Change on the Restructured Global Environment Facility (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial au Comité intergouvernemental de négociations pour une Convention-cadre sur les changements climatiques sur le Fonds pour l'environnement mondial restructuré) (A/AC.237/89, 14 décembre 1994)

Report of the Global Environment Facility to the Conference of the Parties on the Development of an Operational Strategy and on Initial Activities in the Field of Climate Change (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties sur la mise au point d'une stratégie opérationnelle et sur les activités initiales dans le domaine des changements climatiques) (FCCC/CP/1995/4, 10 mars 1995)

Report of the Global Environment Facility to the Second Session of the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (FCCC/CP/1996/8, 27 juin 1996)

Report of the Global Environment Facility to the Third Session of the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (FCCC/CP/1997/3, 31 octobre 1997)

Report of the Global Environment Facility to the Fourth Session of the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (FCCC/CP/1998/12, 29 septembre 1998)

Report of the Global Environment Facility to the Fifth Session of the Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques) (FCCC/CP/1999/3, 29 septembre 1999)

SYNTHÈSE DES PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION DANS LE DOMAINE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES¹⁵

1. Le portefeuille des projets du FEM concernant les changements climatiques, y compris pendant la phase pilote (1991- 94) se compose au total de 272 projets. Le portefeuille comprend également 69 descriptifs de projets et activités relevant du PDF actuellement dans la réserve de projets.

Considérations stratégiques relatives à l'extension du portefeuille

2. L'aide du FEM dans le domaine des changements climatiques est essentiellement centrée sur des technologies particulières et sur les obstacles à leur application dans certains pays, sachant que :

a) Plusieurs, sinon la plupart, des sources d'énergie plus propre se heurtent aux mêmes grands obstacles au développement des marchés;

b) La réforme des secteurs de l'énergie et des cadres de gouvernance connexes, ainsi que l'intégration des programmes de développement dans les activités courantes peuvent avoir un plus grand impact sur les marchés des technologies que des projets de promotion de technologies particulières;

c) Pour éliminer les obstacles associés à l'échelle des opérations et les risques posés par la commercialisation d'options technologiques prometteuses, il faudra, non pas seulement procéder à des démonstrations au niveau national, mais chercher à atteindre un marché mondial et forger des alliances stratégiques avec des partenaires importants de la société civile, du gouvernement, des entreprises, et des sociétés de capital-risque; et

d) Le transfert de technologie et les réseaux commerciaux pourraient être un moyen efficace de faciliter la constitution de partenariats entre le secteur public et le secteur privé et de poursuivre une action stratégique de développement du marché.

3. Le secrétariat du FEM, en collaboration avec les pays, les agents d'exécution et le STAP, explore toute une gamme de méthodes novatrices pour éliminer par une action globale les obstacles qui se posent dans plus d'un domaine dans le cadre d'une réforme sectorielle plus générale et dans le contexte du développement des marchés.

4. L'atelier consacré en juin 2000 par le STAP aux options pouvant être retenues pour promouvoir l'intégration d'objectifs d'énergie propre dans les efforts de restructuration du secteur de l'énergie a permis d'identifier un certain nombre de points et de possibilités importantes à cet égard.

¹⁵ Ce texte est basé sur le document intitulé *Project Status Review* pour l'exercice 2000 que le secrétariat du FEM et les Agents d'exécution ont entrepris de préparer.

5. Compte tenu du fait que les activités de démonstration des technologies et de renforcement des capacités du Programme opérationnel 7 (réduction du coût des technologies à faibles émissions de gaz à effet de serre) ne pourront probablement pas avoir à elles seules l'effet d'abaissement des coûts nécessaire, le FEM, avec le STAP et d'importantes parties prenantes industrielles, a pris des mesures pour évaluer les possibilités de commercialisation et de réduction des concentrations de carbone de différentes technologies à l'échelle du marché mondial, et examine actuellement les options pouvant être retenues pour faciliter la formation d'alliances stratégiques en vue du développement du marché. Chaque alliance serait placée sous l'égide du secteur privé et s'efforcerait de mobiliser des capitaux privés pour les investir sur les marchés des technologies émergents.

6. Les risques qui semblent être associés à la performance de sources d'énergie plus propre, qui sont les principaux obstacles aux investissements commerciaux dans les technologies "tout à gagner" couvertes par les activités des Programmes opérationnels 5 (rendements énergétiques et économies d'énergie) et 6 (énergies renouvelables) sont de plus en plus souvent réduits par l'adoption de modalités de financement conditionnel (prêts, garanties, etc.). Les fonds et les projets composites de la Société financière internationale, tels que le Fonds pour la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (REEF), le mécanisme des rendements énergétiques en Hongrie (HEEF), Initiative de transformation du marché de la photovoltaïque (PVMTI) et les petites et moyennes entreprises (PME), offrent déjà une expérience limitée de l'emploi de ces instruments financiers. La Banque mondiale et le PNUD ont également entrepris des efforts particuliers pour trouver les moyens d'intégrer des instruments de financement conditionnel dans leur panoplie.

Considérations particulières au programme

7. Globalement, le portefeuille le plus important de projets à part entière est le Programme opérationnel 6, suivi du Programme opérationnel 5 et du Programme opérationnel 7.

Programme opérationnel 5 : Élimination des obstacles au rendement énergétique et aux économies d'énergie

8. Durant l'exercice 00, un montant de 36 millions de dollars a été attribué au titre de ce programme. Il existe un certain déséquilibre au niveau du type de projet financé : les programmes génériques de gestion de la demande représentent actuellement les deux tiers du portefeuille et 14 projets, au titre desquels le FEM a engagé un montant de 100 millions de dollars, font appel d'une certaine manière à des sociétés de services énergétiques en tant que mécanisme de prestation.

Programme opérationnel 6 : Promouvoir l'adoption de l'énergie renouvelable

9. Ce programme a permis de promouvoir une grande variété de technologies utilisant des sources d'énergie renouvelable, tels que le chauffage solaire à basse température, la biomasse, l'énergie géothermique, l'énergie éolienne, hydraulique et photovoltaïque pour l'approvisionnement des campagnes en électricité, et les fermes éoliennes et les centrales photovoltaïques couplées au réseau. Le montant engagé pour l'exercice 00 était de 58,76 millions de dollars.

10. Pour que le FEM puisse atteindre les objectifs de sa stratégie opérationnelle inscrits à son programme dans le domaine des changements climatiques, il est essentiel que les institutions internationales s'engagent fondamentalement à promouvoir les technologies basées sur des énergies renouvelables dans le cadre de leur programme de travail courant. Le secrétariat du FEM et le Groupe de la Banque mondiale ont mis au point un partenariat stratégique progressif pour faciliter la réalisation de leurs objectifs communs. Ce partenariat vise à engager un montant de 200 millions de dollars provenant des ressources du FEM pour financer les coûts supplémentaires engendrés pour les programmes de pays déterminés, en même temps qu'il s'efforce d'obtenir 600 millions de dollars sous forme d'engagements de la Banque mondiale. Le partenariat Banque mondiale - FEM pour l'énergie renouvelable fournit une base prometteuse à l'expansion du portefeuille et à l'accroissement de son impact. Une première intervention du partenariat en Ouganda a été approuvée par le Conseil en avril 2000. De nouvelles propositions devraient être soumises à ce dernier dans le courant de l'exercice.

11. Les projets de production d'électricité photovoltaïque pour les zones rurales continuent de constituer la majorité du portefeuille. Environ 50 % de tous les projets photovoltaïques sont exclusivement hors réseau. L'importance accordée à l'énergie photovoltaïque a encore augmenté durant l'exercice 99. Sept des huit projets qui ont été inclus dans le portefeuille concernent des applications photovoltaïques dans les zones rurales.

12. Cinq pour cent des interventions relevant du Programme opérationnel 6 du FEM portent sur des méthodes génériques d'élimination des obstacles essentiellement axées sur les réglementations et les contraintes de capacité qui font obstacle à la promotion de l'énergie renouvelable au niveau du gouvernement. Le reste du portefeuille se compose de projets d'énergie solaire, hydraulique, éolienne, de la biomasse, géothermique, et de récupération des émissions de méthane.

Programme opérationnel 7 : Réduire les coûts à long terme des technologies à basses émissions de gaz à effet de serre

13. Le montant alloué au Programme opérationnel 7 durant l'exercice 00 s'est établi à 49,35 millions de dollars. Des projets ont été approuvés pour trois types d'applications technologiques dans le cadre de ce programme : la production d'électricité photovoltaïque couplée au réseau, la récupération de gaz de la biomasse et la production combinée d'électricité solaire et thermique. Certaines technologies jugées prometteuses dans le cadre du programme n'ont encore donné lieu à aucun projet; c'est le cas des technologies de pointe de transformation de la biomasse en carburants liquides, de la production d'énergie éolienne couplée à un réseau étendu, de l'utilisation de piles à combustible dans des systèmes électrocalogènes, et des technologies de pointe de gazéification des combustibles fossiles et de production d'électricité.

14. L'examen des projets existants révèle un potentiel considérable d'alliances stratégiques pour le développement du marché de la gazéification de la biomasse (en sus des activités de cogénération, des piles à combustible, et des activités de production d'électricité photovoltaïque déjà décrites dans la section consacrée aux activités multisectorielles). Les projets relatifs aux technologies de pointe permettant de transformer la biomasse en carburants liquides seraient transférés au Programme opérationnel 1, transports viables.

15. Durant l'exercice 2000, le STAP a organisé un atelier pour examiner l'intérêt que pourrait présenter la technologie de conversion de l'énergie thermique des mers pour les activités du FEM dans le cadre du Programme opérationnel 7. Le STAP a proposé d'évaluer et de mettre progressivement en application cette technologie, si elle est jugée appropriée, en commençant par une petite opération pilote réalisée à titre de démonstration et accompagnée par des travaux de recherche ciblés.

Mesures de réaction à court terme

16. La réserve de projets pour l'exercice 00 témoigne d'une diminution de la demande de financement de ce type de projet par rapport à 1999. Conformément à la stratégie opérationnelle, le FEM continue de souligner l'importance des programmes opérationnels par rapport aux projets de mesures de réaction à court terme dans le domaine des changements climatiques. Le Fonds prototype pour le carbone de la Banque mondiale, qui est maintenant opérationnel, est une autre source de financement des projets à court terme.

17. Le plus difficile a été d'établir que les propositions correspondaient bien à la "plus haute priorité" du pays pour le financement, en l'absence d'une Communication nationale conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La tâche devrait être facilitée maintenant qu'un certain nombre de communication de ce type ont été soumis. La répétition de projets de nature similaire (tels que les projets de recouvrement d'émissions de gaz des décharges) exige également qu'une plus grande attention soit portée au suivi, à l'examen des leçons tirées de l'expérience et à la conception de projets qui doivent être des répliques explicites d'opérations réussies du FEM.

Activités habilitantes

18. Dix-huit nouvelles activités habilitantes dans le domaine des changements climatiques ont été approuvées durant l'exercice 00, ce qui porte le nombre total de projets à 142 et le montant des engagements cumulé du FEM à 83,73 millions de dollars. La plupart des pays admissibles ont déjà reçu une aide financière pour préparer leur première communication nationale, et le FEM s'efforce aussi, par l'intermédiaire du PNUD et du PNUE, de fournir l'appui technique nécessaire dans le cadre de son projet d'appui aux communications nationales.

19. Durant l'exercice 99, le Conseil a autorisé le versement d'un montant supplémentaire de 100 000 dollars par pays pour faciliter le maintien et le renforcement des capacités nationales pouvant être affectées aux activités relatives aux changements climatiques favorisant la réalisation des objectifs de la Convention. Ceux-ci recouvrent : le renforcement des capacités d'évaluation des besoins technologiques; l'amélioration des coefficients d'émission locaux; le renforcement des capacités d'accès à des réseaux d'observation systématique; la préparation d'un programme national pour faire face aux changements climatiques; la poursuite d'activités

nationales de sensibilisation de la population; la conception, l'évaluation et la gestion des projets; et l'élargissement de l'accès à l'information. Le renforcement des capacités est également l'un des objectifs des projets constituant le portefeuille du FEM. Le contexte plus général des activités de renforcement des capacités dans le but de protéger l'environnement mondial est actuellement examiné par le biais de l'Initiative pour le renforcement des capacités.

Programme opérationnel 11 : Transports viables

20. Le programme a été approuvé par le Conseil durant l'exercice 99. Les activités relatives aux autobus à piles à combustible, qui relevaient autrefois du programme opérationnel 7, sont maintenant regroupées dans ce nouveau programme. Une nouvelle intervention visant à promouvoir à Manille l'usage de la bicyclette comme moyen de transport urbain ne produisant pas d'émissions a été approuvée par le Conseil au printemps 2000. Au 30 juin 2000, la réserve des projets du FEM ne comprenait aucune autre activité supplémentaire relevant du Programme opérationnel 11. De nouveaux efforts sont entrepris pour faciliter l'identification de projets impulsés par les pays.

21. Un atelier spécial parrainé par le Gouvernement français a été consacré à Paris à l'examen d'activités déterminées dans le cadre de ce Programme opérationnel. Des recommandations ont été formulées sur les options stratégiques permettant de faciliter la commercialisation de nouvelles technologies émergentes de moyens de transport propres et sur les meilleures manières de promouvoir la planification de transports viables.

22. Le FEM a, par ailleurs, participé à un atelier consacré par la Banque mondiale à la bicyclette en tant que moyen de transport propre dans les centres urbains africains. Les observations rassemblées par des pays de l'OCDE corroborent l'hypothèse que l'emploi de bicyclettes peut efficacement contribuer à la réduction des émissions.

Programme opérationnel 12 : Gestion intégrée des écosystèmes

23. Le Programme opérationnel 12 fournit un cadre général à l'appui des projets concernant plusieurs secteurs et plusieurs domaines qui abordent la gestion des écosystèmes d'une manière qui optimise les services y afférents (écologiques, sociaux et économiques) dans le contexte d'un développement durable. Ces services recouvrent la diversité biologique, le piégeage du carbone, la protection des terres et des ressources en eau, la production alimentaire, la promotion de moyens de subsistance viables et la production de biens et services marchands. Le Programme opérationnel 12 regroupe des questions qui sortent du cadre d'un seul secteur ou des frontières politiques et administratives dans le contexte d'un développement durable¹⁶. La réserve des projets du FEM comprend actuellement 13 propositions de projets relevant du Programme opérationnel 12.

Participation du secteur privé

24. En mai 1999, le secrétariat a présenté au Conseil un document intitulé *Engaging the Private Sector in GEF Activities* (FEM/C.13/Inf.5), qui décrit la manière dont le FEM envisage d'encourager une plus grande collaboration avec le secteur privé, notamment dans le cadre des

¹⁶ Voir le site www.gefweb.org.

projets concernant les changements climatiques. L'étude décrit plusieurs obstacles à une participation plus efficace du secteur privé aux activités du FEM, et notamment le manque d'informations des milieux d'affaires sur le FEM et l'idée que le cycle du projet est incompatible avec les besoins du secteur privé. Le Conseil encourage le secrétariat et les Agents d'exécution à inclure dans la préparation des projets les méthodes décrites dans le document susmentionné, y compris d'autres études de faisabilité, le financement conditionnel et toute une gamme de modalités de financement hors don.

25. Mieux faire connaître le FEM au secteur privé des pays en développement est l'un des objectifs des ateliers de dialogue avec les pays. Il est également prévu de poursuivre d'autres efforts d'information ciblés et, notamment, de présenter des exposés aux entreprises, aux bureaux d'études et aux organismes techniques, en collaboration avec le STAP.

Promotion des transferts de technologie et du renforcement des capacités

26. Les efforts déployés par le FEM pour promouvoir le transfert des technologies et le développement des marchés de manière à élargir l'accès à des technologies permettant de réaliser des économies d'énergie et d'utiliser des énergies renouvelables sont décrits dans une note d'information présentée durant la 12^e session de l'Organe subsidiaire du Conseil scientifique et technologique (Bonn, juin 2000)¹⁷. Cette étude a été présentée de manière plus détaillée lors de la cinquième session de la Conférence des Parties¹⁸. Le présent examen indique que le transfert des technologies et le renforcement des capacités sont des éléments centraux des projets du FEM concernant les changements climatiques et font intervenir un large éventail d'approches compatibles avec la diversité des technologies, des besoins et des circonstances.

Participation du public

27. Le document intitulé *Public Involvement in GEF-Financed Projects* préconise la participation, le cas échéant, de différents types de groupes de parties prenantes aux projets concernant les changements climatiques. Toutefois, en raison de la nature technique de la plupart des projets concernant l'énergie, la participation des parties prenantes est souvent déterminée au cas par cas et est moins rigoureuse que pour les projets mis en œuvre au niveau des communautés. Dans le même temps, la plupart des projets permettent de diffuser des informations en incluant des activités qui garantissent la communication d'informations sur le projet aux groupes concernés. Des consultations sont également tenues avec le gouvernement, des groupes non gouvernementaux et le secteur privé, et des réunions et des ateliers sont organisés, auxquels sont invitées les parties prenantes.

28. Par ailleurs, certains projets se prêtent à la constitution de comités formés de plusieurs parties prenantes ou permettent à des groupes non gouvernementaux d'être représentés au comité de gestion ou comité directeur du projet. Par exemple, des comités plurisectoriels ont été formés dans le cadre des projets ci-après : le projet géothermique de Leyte-Luzon aux Philippines, le projet de minicentrale hydroélectrique en Inde et le projet des économies d'énergie au Sri Lanka.

¹⁷ FCCC/SBSTA/1999/MISC.5, document No 10.

¹⁸ Eric Martinot et Omar McDoom, *Promoting Energy Efficiency and Renewable Energy: GEF Climate Change Projects and Impacts* (octobre 1999).

Dans certains cas, comme les projets qui ont permis d'introduire des systèmes basés sur des énergies renouvelables au Sri Lanka, au Pérou, au Cap-Vert, en Ouganda, au Ghana, aux Philippines et en Bolivie, des conseils de villages ont été créés pour aider le comité directeur du projet national expressément dans le domaine de l'approvisionnement en énergie des zones rurales.

29. Il est important de mettre l'accent sur les populations bénéficiaires, en particulier dans le cas des projets d'énergie rurale. En Chine¹⁹, un projet alimente plus de 5 millions de ménages au moyen de digesteurs de bio-gaz. Un projet réalisé au Liban²⁰ devrait profiter à 3,75 millions de personnes grâce à l'expansion des opérations des sociétés de services énergétiques et à la sensibilisation de la population à l'utilisation de sources d'énergies renouvelables. Plus de 250 communautés bénéficieront de l'installation de systèmes photovoltaïques au Pérou²¹.

30. Parce que les systèmes d'énergie rurale décentralisés peuvent desservir les régions les plus éloignées, ils peuvent directement contribuer à la réduction de la pauvreté. En alimentant en électricité les centres de santé, les écoles et d'autres infrastructures sociales, ces projets ont un impact considérable sur la réduction de pauvreté, notamment lorsque des entreprises communautaires et ménagères fonctionnent à l'électricité. Par exemple, un projet réalisé au Malawi²² fait appel aux associations féminines pour obtenir des micro-crédits auprès des comités de développement du district parce que ces dernières sont connues pour avoir de très faible taux de défaillance. Les groupes locaux sont également les meilleurs facilitateurs pour l'achat d'énergie par le biais des banques communautaires.

¹⁹ Chine, projet de développement de sources d'énergies renouvelables.

²⁰ Liban, Élimination des obstacles à une utilisation rationnelle de l'énergie dans plusieurs secteurs.

²¹ Pérou, Électrification des campagnes au moyen de systèmes photovoltaïques.

²² Malawi, Élimination des obstacles au Programme des énergies renouvelables du Malawi.